

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⵉⵣⵉⵔⵓⵣⵓ
X.ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⵉⵣⵉⵔⵓⵣⵓ
X.ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⵉⵣⵉⵔⵓⵣⵓ

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Français

- جامعة مولود معمري
كلية الآداب واللغات

N° d'ordre:.....
N° de série:.....



MÉMOIRE DE MASTER

Domaine : Lettres et langues étrangères
Filière : Langue française
Spécialité : Sciences du langage

Titre

**Analyse sémiolinguistique du discours de sensibilisation.
Cas de la lutte contre la violence exercée sur les enfants.**

Présenté par :
Hedjem Kenza
Hachid Melissa

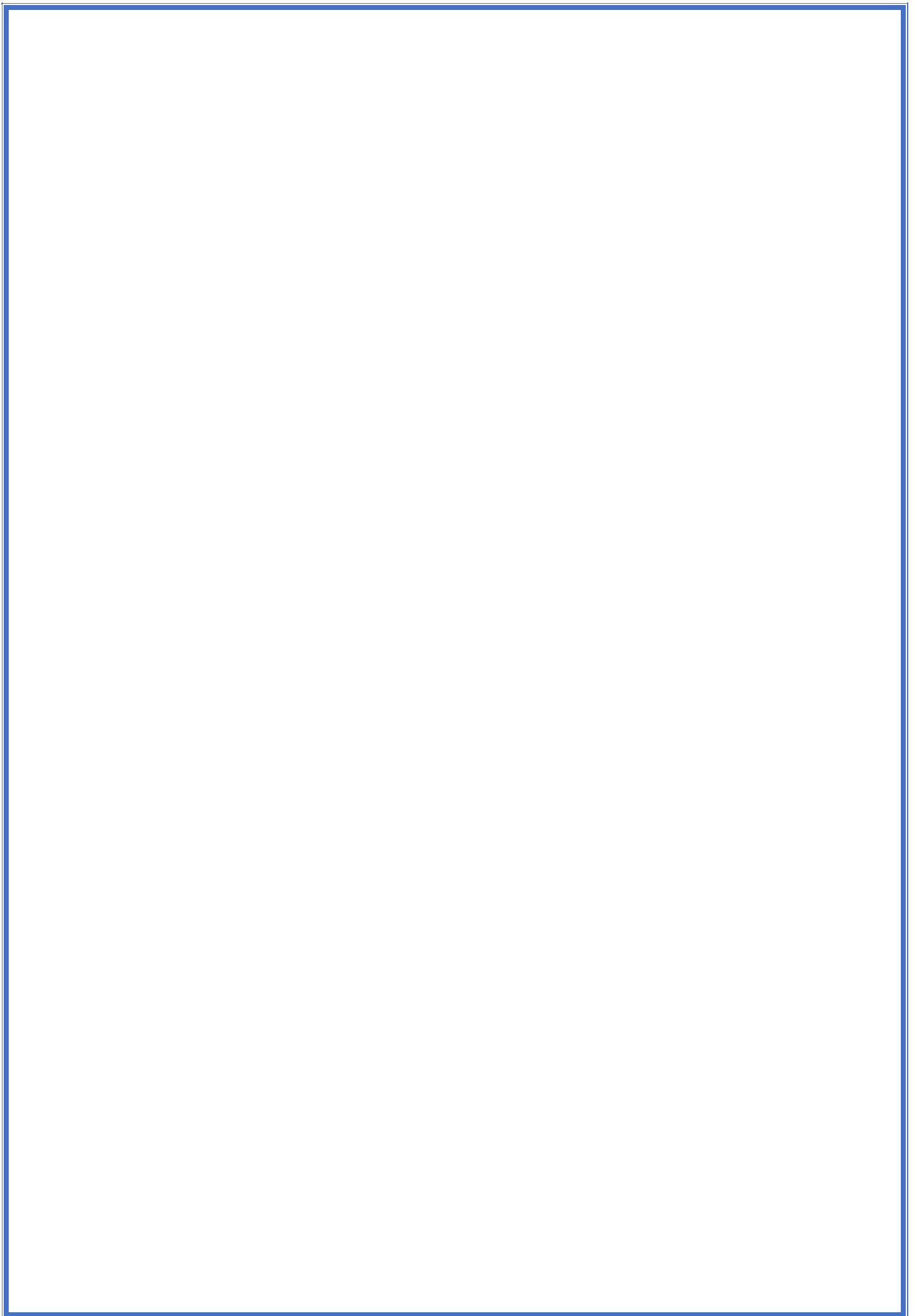
Jury de soutenance :

Presidente : M^{me}. Halouane Tanina (MAA, UMMTO)

Rapporteur : M. Allalou Mohamed (MCA, UMMTO)

Examineur : M. Mellal Rachid (MAA, UMMTO)

Année universitaire : 2023/2024



DÉDICACES



DEDICACES

Je dédie ce travail

A mes parents qui me poussent, me soutiennent et m'encouragent à approfondir toujours plus.

A mes amies proches qui font partie de ma vie, merci pour ses gentillesse et ses bienveillances.

A toutes les personnes que j'ai pu rencontrer pendant mes études universitaires et particulièrement mes amis et camarades, avec qui j'ai passé de merveilleuses années d'études.

REMERCIEMENTS



Remerciements

En premier lieu rendant grâce à **Allah** sans qui notre présence ici ne serait possible

Connaissant toutes les obligations qui occupent les journées des membres de ce jury, je tiens vivement à les remercier de leur présence

En commençant par **M^m. La présidente**, un grand MERCI, à vous d'avoir accepté de présider ce Jury, malgré vos innombrables obligations, et d'avoir pris sur votre temps pour juger ce Mémoire.

Nos remerciements vont bien sûr à **Mr. L'examineur** pour avoir accepté de juger ce travail, malgré vos Mémoires à faire soutenir et tous vos travaux en attente, tant pédagogiques que scientifiques.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de mémoire, **Mr. Allalou Mohammed**. Je le remercie de m'avoir encadré, orienté, aidé et conseillé

A toutes les personnes que j'ai pu rencontrer pendant mes études universitaires et particulièrement mes amis et camarades, avec qui j'ai passé de merveilleuses années d'études.

Merci à tous



RÉSUMÉS

RÉSUMÉ

Notre travail porte sur l'analyse du discours de sensibilisation contre le phénomène de la violence exercée sur les enfants. Notre corpus porte sur une série de textes de sensibilisation. Il s'agit pour nous de voir les stratégies mises en œuvre dans ces discours. Notre travail se fera en faisant notamment appel aux notions de la théorie sémiotique et au modèle socio-communicationnel de Patrick Charaudeau,

Mots clés : Analyse de la parole, théorie sémiotique, modèle social

ABSTRACT

Our work focuses on the analysis of awareness speech against the phenomenon of violence against children. Our corpus is about a series of awareness-raising texts. It is about seeing the strategies implemented in these discourses. Our work will be done by calling in particular on the notions of semiotic theory and the socio-communicational model of Patrick Charaudeau.

Keywords: Analysis of speech, semiotic theory, social model

ملخص:

يركز عملنا على تحليل خطاب التوعية ضد ظاهرة العنف ضد الأطفال. مجموعتنا تدور حول سلسلة من نصوص التوعية. يتعلق الأمر برؤية الاستراتيجيات المنفذة في هذه الخطابات. وسيتم عملنا من خلال الدعوة بشكل خاص إلى مفاهيم نظرية السيميوتيك والنموذج الاجتماعي والتواصل لباتريك شارودو،

الكلمات الدالة: ، تحليل خطاب ،نظرية السيميوتيك ،النموذج الاجتماعي

TABLE DES MATIÈRES

Table de matière

DEDICACE	4
REMERCIEMENTS	6
RÉSUMÉ	III
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : APERÇU GÉNÉRAL SUR LE DISCOURS DE SENSIBILISATION	4
INTRODUCTION	5
1 NOTION DE DISCOURS	5
2 LE DISCOURS DE SENSIBILISATION	6
3 LA FINALITÉ D'UN DISCOURS DE SENSIBILISATION	7
4 LES ACTEURS D'UN DISCOURS DE SENSIBILISATION	7
5 LES STRATÉGIES ARGUMENTATIVES	8
5.1 5.1. CONVAINCRE	9
5.2 5.2. DÉMONTRER	9
5.3 5.3. PERSUADER	10
6 LES STRATÉGIES DISCURSIVES	10
6.1 6.1. STRATÉGIE DE CRÉDIBILITÉ	11
6.2 6.2. STRATÉGIE DE CAPTATION	11
6.3 6.3. STRATÉGIE DE LÉGITIMATION.....	12
7 ANALYSE DE DISCOURS	12
8 LA SITUATION DE COMMUNICATION SELON PATRICK CHARAUDEAU	13
9 LES QUATRE COMPOSANTES DE LA SITUATION DE COMMUNICATION	14
9.1 9.1. LA VISÉE COMMUNICATIONNELLE	14
9.2 9.2. LES PARAMÈTRES SOCIO-DISCURSIFS	14
9.3 9.3. LE THÈME OU LE PROPOS.....	14
9.4 9.4. LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET PHYSIQUES.....	14
CONCLUSION	15
CHAPITRE II : ANALYSE DES DISCOURS	16
INTRODUCTION	17
DISCOURS N° 01	17
1. LA BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR « ADRIEN TAQUET »	17
2. LA SITUATION DE COMMUNICATION DANS LE DISCOURS SELON PATRICK CHARAUDEAU	18
3. LES QUATRE COMPOSANTES DU DISCOURS SELON PATRICK CHARAUDEAU	20
.4. LA STRATÉGIE ARGUMENTATIVE DANS LE DISCOURS	21
5. LA FINALITÉ DE CE DISCOURS	23
5.1. FAIRE SAVOIR.....	24
5.2. FAIRE PENSER.....	24

5.3. FAIRE SAVOIR-FAIRE.....	24
DISCOURS N° 02	26
1. LA BIBLIOGRAPHIE DE CHARLOTTE CAUBEL.....	26
2. LA SITUATION DE COMMUNICATION DANS LE DISCOURS SELON PATRICK CHARAUDEAU	26
3. LES QUATRE COMPOSANTES DE DISCOURS SELON PATRICK CHARAUDEAU.....	28
4. STRATÉGIE ARGUMENTATIVE DANS LE DISCOURS	28
5. FINALITÉ DU DISCOURS	31
5.1. FAIRE SAVOIR.....	31
5.2. FAIRE PENSER.....	31
5.3. FAIRE FAIRE.....	31
5.4. FAIRE SAVOIR-FAIRE.....	32
CONCLUSION	36
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	41
<i>ANNEXES</i>	42
DISCOURS NUMÉRO 01	43
DISCOURS NUMÉRO 02.....	51

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Les enfants sont souvent victimes des effets dévastateurs de la violence, qui entrave leur développement psychomoteur, leur santé et leur personnalité. Cette violence constitue un obstacle majeur pour leur avenir, les obligeant à vivre dans un environnement instable et miné, les empêchant d'exprimer pleinement leur identité et les laissant sans protection.

La violence envers les enfants se manifeste par la maltraitance ou la négligence des besoins de développement d'un enfant par un parent ou un tuteur, causant ou susceptible de causer des dommages émotionnels ou psychologiques. Pour plus de commodité, le terme "maltraitance d'enfants" sera utilisé dans cette thèse pour désigner toutes les formes de maltraitance et de négligence envers les enfants.

Le discours de sensibilisation joue un rôle central dans la communication moderne, fonctionnant comme un outil crucial pour diffuser des messages impactants et mobilisateurs. Son objectif est de stimuler l'action, de promouvoir l'engagement et d'encourager des attitudes positives envers des enjeux spécifiques ou des problématiques particulières. (Raphaëlle, 2011 ; P 165).

Notre travail se concentre sur l'analyse des discours de sensibilisation contre le phénomène de la violence exercée sur les enfants. Notre corpus comprend une série de textes de sensibilisation. Nous cherchons à identifier les stratégies utilisées dans ces discours. Notre analyse se fera en intégrant les concepts de la théorie sémiotique et le modèle socio-communicationnel de Patrick Charaudeau.

Motivation personnelle

Le choix du thème "Analyse sémiolinguistique d'un discours de sensibilisation sur la violence envers les enfants" s'explique par la volonté d'aborder un enjeu social majeur. Nous nous efforcerons d'explorer, à travers une réflexion approfondie, la nécessité de s'engager pour défendre les droits des enfants.

Problématique :

Cette motivation nous a poussée à poser cette problématique :

comment une approche sémiolinguistique peut être appliquée pour analyser en profondeur les discours de sensibilisation de Patric

Introduction

Notre synthèse bibliographique a visé une notion à propos le discours de sensibilisation et ses finalités de « Faire-faire » à travers un « Faire savoir », « faire penser », « faire savoir faire », ses acteurs et les stratégies argumentatives utilisées dans le discours de sensibilisation qui visent à persuader ou convaincre le public de l'importance d'une cause.

Après avoir examiné le discours de sensibilisation sur la violence envers les enfants, nous cherchons à identifier et à examiner les différentes stratégies discursives utilisées dans ce discours, en posant la question suivante : Quelles sont les stratégies discursives déployées dans ce discours de sensibilisation ?

Les hypothèses :

Pour aborder cette problématique, nous formulons les hypothèses suivantes :

Le texte sera plus efficace pour transmettre l'information que l'image.

La mise en scène de la communication dans les discours de vulgarisation scientifique à travers des discours de sensibilisation constituerait un domaine propice à l'exercice de l'influence et de la manipulation, allant au-delà de la simple transmission d'un message.

La démarche méthodologique

Notre travail sera divisé en deux parties distinctes qui seront organisées de la manière suivante :

Première partie : Cadre théorique et conceptuel

La première partie sera consacrée à la présentation et aux définitions des concepts théoriques "clés".

Seconde partie : Cadre d'analyse et d'interprétation du corpus

La seconde partie portera sur l'analyse des deux discours visant à sensibiliser contre les violences faites aux enfants. Le premier discours, prononcé par Adrien Taquet, abordera probablement les enjeux cruciaux liés à la protection de l'enfance, soulignant l'importance de la Commission dans la lutte contre ces violences. Le deuxième discours, délivré par Charlotte

Introduction

Caubel pour l'ouverture du colloque « L'enfant face aux violences dans le sport », sera également analysé.

L'objectif de la recherche

L'objectif de cette recherche est d'explorer comment une analyse sémiolinguistique d'un discours de sensibilisation peut être réalisée en examinant son contenu et son contexte, permettant ainsi à l'étudiant de recueillir des données informatives et de comprendre le fonctionnement de ce type de discours.

***CHAPITRE I : Aperçu
général sur le discours de
sensibilisation***

Introduction

Les discours de sensibilisation sont des formes de communication qui visent à informer, éduquer et sensibiliser un public sur des questions importantes telles que la discrimination, les discours de haine, les enjeux sociaux ou environnementaux. Le discours de sensibilisation joue un rôle central dans la communication contemporaine, agissant comme un moyen essentiel pour transmettre des messages percutants et mobilisateurs. Il vise à inciter à l'action, à encourager l'engagement et à favoriser des comportements positifs envers des causes ou des problématiques particulières. L'analyse de discours de sensibilisation offre un regard critique sur la construction des messages, les intentions des concepteurs et l'impact sur le public visé (Raphaëlle, 2011 ; P40)

1 Notion de discours

La grande extension du concept discours le rend difficile à appréhender. Tantôt, il est synonyme de la parole au sens saussurien, tantôt il désigne un message pris globalement. Pour Benveniste : « *Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* »¹.

Pour Kerbrat-Orecchioni, il s'agit du "langage mis en action" (dans Bougnoux, 1993, p.219). Quant à Maingueneau, il considère que : « *le discours n'est pas un objet concret offert à l'intuition, mais le résultat d'une construction (...), le résultat de l'articulation d'une pluralité plus ou moins grande de structurations transphrastiques, en fonction des conditions de production*² ».

S'il est difficile de circonscrire le discours à travers cette diversité de définitions, il y a néanmoins une évidence : « *Le discours ne peut être défini comme une unité linguistique, mais qu'il résulte de la combinaison d'informations linguistiques et situationnelles* » (Roulet, Filliettaz et Grobet, 2001, p.12).

¹ Benveniste, É., 1996 « *De la subjectivité dans le langage* », dans Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, p242.

² Maingueneau, D., 2004, *Le discours littéraire : Paratopie et scène d'énonciation* (Français), Broché, Armand colin. P 16.

2 Le discours de sensibilisation

« *Le discours de sensibilisation est un type de discours qui vise à accroître la connaissance et la compréhension d'un sujet particulier. Il est généralement destiné à un public large et non spécialisé, et utilise des techniques persuasives pour susciter l'intérêt et l'engagement des auditeurs* ». ³

Selon les auteurs, le discours de sensibilisation peut être défini de la manière suivante :

Ferry (2001, p. 123) : « *Le discours de sensibilisation est un dispositif pédagogique qui vise à faire acquérir à un public non spécialiste des connaissances et des compétences dans un domaine particulier* ⁴ ».

Bouthier : « *Le discours de sensibilisation est un ensemble d'activités pédagogiques organisées de manière à permettre à un public non spécialiste d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine particulier* ⁵ ».

Quant à Perrenoud : « *Le discours de sensibilisation est un dispositif pédagogique qui vise à développer chez les apprenants une attitude positive et constructive vis-à-vis d'un sujet particulier* ⁶ ».

Lorsque des constats négatifs émergeront, tels que l'augmentation des violences envers les enfants, un nombre alarmant de décès liés aux accidents de la route, ou la propagation inquiétante du tabagisme et de l'alcoolisme, les associations spécialisées ne resteront pas indifférentes. Ces entités deviendront des acteurs essentiels dans la sensibilisation et la promotion d'un changement positif. Le discours de sensibilisation qui en découlera ira au-delà de la simple constatation des problèmes ; il établira une connexion émotionnelle avec le public en mettant en lumière les conséquences humaines de ces phénomènes.

En suscitant une prise de conscience collective, le discours promotionnel visera à mobiliser les individus, les gouvernements et d'autres parties prenantes. Il cherchera à éduquer, à inspirer l'action et à encourager la solidarité. Les appels lancés par ces associations ne se limiteront pas à la simple dénonciation des maux, mais viseront à inciter à des

³ Aleksandra Kamińska. (2019). *Quand dire, c'est sensibiliser. Notes de lecture critique de la Persuasion au service des grandes causes*. Poland. Pp 1-11.

⁵ Bouthier, G. (2004). *La formation professionnelle des adultes*. Paris : Armand Colin, p. 20

⁶ Perrenoud, P. (2008). *La formation des adultes. Entre savoirs et compétences*. Paris : ESF, p. 128-129.

changements concrets. Cela pourra se traduire par des campagnes de prévention, des programmes éducatifs, des initiatives législatives, ou même des actions directes sur le terrain.

Ainsi, le discours de sensibilisation deviendra un catalyseur puissant pour transformer une constatation négative en une opportunité de changement. En unissant les forces de la société autour de causes cruciales, il contribuera à construire un mouvement positif en faveur d'une amélioration significative des conditions sociales et de la qualité de vie

3 La finalité d'un discours de sensibilisation

La finalité principale des discours de sensibilisation est de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser le public sur des enjeux sociaux, éthiques ou environnementaux importants, dans le but de promouvoir un changement positif. La finalité d'un discours de sensibilisation est de « Faire-faire » à travers un « Faire savoir », « faire penser », « faire savoir faire ».

Faire faire : le discours vise à inciter les destinataires à adopter certains comportements. Il peut s'agir de les encourager à agir pour résoudre un problème, ou à adopter des comportements plus responsables.

Faire savoir : le discours vise à informer les destinataires sur un problème ou une problématique. Il peut s'agir de leur fournir des informations sur les causes du problème, ses conséquences, ou les moyens de le résoudre.

Faire penser : le discours vise à faire réfléchir les destinataires sur un problème ou une problématique. Il peut s'agir de les amener à adopter un nouveau point de vue, ou à remettre en question leurs comportements.

Faire savoir-faire : le discours vise à apprendre aux destinataires à faire quelque chose. Il peut s'agir de leur fournir des instructions ou des conseils.

4 Les acteurs d'un discours de sensibilisation

Les acteurs d'un discours de sensibilisation sont les personnes qui communiquent. Ils peuvent être des individus, des organisations ou des institutions.

Dans le cas de la violence exercée sur les enfants, les acteurs des discours de sensibilisation sont généralement des associations ou des Organisation Non Gouvernementale qui œuvrent pour la protection des enfants. Ces acteurs ont une légitimité à parler de ce sujet,

car ils sont confrontés au quotidien à la violence faite aux enfants. Ils sont également en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour mener des campagnes de sensibilisation.

« *Un discours de sensibilisation est un discours qui vise à informer et à éduquer le public sur un sujet particulier. Il peut être utilisé pour sensibiliser à un problème social, promouvoir un changement de comportement ou simplement fournir des informations sur un sujet qui n'est pas largement connu* ». ⁷

Les discours de sensibilisation efficaces ont généralement les caractéristiques suivantes (Charaudeau, 2019 ; P 710) :

4.1. Un objectif clair

Un discours de sensibilisation doit avoir un objectif clair. Il doit préciser ce que le discours vise à atteindre, par exemple informer, sensibiliser ou appeler à l'action.

4.2. Une recherche approfondie

Avant de rédiger un discours de sensibilisation, il est important de faire des recherches approfondies sur le sujet. Cela permettra de comprendre les informations à partager et de les présenter de manière précise et informative.

4.3. Un langage clair et concis

Le discours doit être rédigé dans un langage clair et concis afin que le public puisse le suivre facilement. Il est important d'éviter l'argot et les jargons techniques.

4.4. Des exemples concrets

Les exemples concrets peuvent aider à rendre le discours plus pertinent et engageant. Ils peuvent prendre la forme d'histoires, de statistiques ou d'anecdotes.

4.5. Un appel à l'action

Le discours doit se terminer par un appel à l'action clair. Il doit indiquer au public ce que le locuteur souhaite qu'il fasse après avoir entendu le discours.

5 Les stratégies argumentatives

Dans un discours de sensibilisation, « *l'utilisation de stratégies argumentatives est cruciale pour persuader et mobiliser l'audience autour d'une cause ou d'un enjeu spécifique.*

Le locuteur déploie des arguments solides, s'appuyant souvent sur des faits, des données probantes, voire des témoignages, afin de renforcer la crédibilité de son discours. L'emploi de la rhétorique persuasive, telles que les émotions et les valeurs partagées, permet d'établir une connexion émotionnelle avec le public, suscitant ainsi une adhésion plus profonde à la cause défendue »⁸. De plus, la clarté dans la présentation des enjeux et la mise en avant des conséquences éventuelles renforcent l'efficacité de ces discours en motivant l'audience à s'engager activement pour le changement. Ainsi, les stratégies argumentatives deviennent un outil puissant dans la sensibilisation, incitant à la réflexion et à l'action en faveur d'une cause

Argumenter implique de défendre, contester ou discuter une opinion ou une thèse. « Convaincre, persuader et délibérer représentent trois stratégies argumentatives distinctes. Malgré leur utilisation souvent interchangeable, ces termes ne sont pas synonymes. Pour saisir la nuance entre eux, il est essentiel de clarifier leur signification respective »⁹.

5.1 5.1. Convaincre

Convaincre consiste à persuader quelqu'un d'adopter une opinion en utilisant des preuves, la raison et le savoir. Cette approche requiert une structuration rationnelle du discours, avec des pistes claires pour le communicateur. La clarté de la thèse est cruciale dans tout discours destiné à un public, nécessitant une formulation nette et des arguments explicites, sans ambiguïté. Renforcer chaque argument par des exemples concrets est également efficace.

Pour convaincre, l'argumentateur fait appel à la raison et aux capacités de raisonnement du destinataire, visant une adhésion réfléchie. Les moyens incluent des arguments rationnels avec des preuves logiques, un nombre limité d'idées pour une compréhension claire, des exemples pertinents tirés de l'histoire, de la littérature, des anecdotes ou des faits d'actualité. L'utilisation d'un registre didactique ou polémique, avec une composition soignée comprenant un plan simple, progressif et l'emploi de connecteurs logiques, contribue à la persuasion en s'adressant à la raison du destinataire.

5.2 5.2. Démontrer

Le terme « démontrer » implique toute démarche visant à prouver la vérité et la validité d'une hypothèse, reposant exclusivement sur des preuves indiscutables et vérifiables à

⁸ Ruth Amossy. (2008). *Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires*. La revue électronique du groupe ADARR. <https://doi.org/10.4000/aad.171>

⁹ Maingueneau, D. (2000). *Argumenter, convaincre, persuader*. Paris, France : Presses Universitaires de France. Pp 1-20

tout moment. La démonstration requiert l'évitement de la subjectivité, l'utilisation de connecteurs logiques, et l'emploi du présent pour exprimer une vérité générale. Cela implique un choix face à une question problématique, nécessitant une délibération où le locuteur pèse le pour et le contre, formule des hypothèses, marque des hésitations, des contradictions, et sollicite la raison et les sentiments. En conclusion, la différence réside dans les stratégies et les moyens utilisés, et dans le contexte de notre étude, le terme le plus approprié ou proche est celui de « persuader ». L'argumentation englobe divers dispositifs et stratégies discursives visant à convaincre l'auditoire, comprenant les stratégies de légitimation, de crédibilité et de captation.

5.3 5.3. Persuader

Persuader implique d'obtenir l'adhésion d'un interlocuteur à une thèse, en ciblant spécifiquement ses sentiments. Le persuasif doit avoir une compréhension approfondie de son public, connaître ses opinions et sa façon de penser pour adapter efficacement son discours. La clé n'est pas seulement de connaître l'auditoire, mais d'utiliser cette connaissance pour atteindre l'objectif ultime : le ralliement à sa cause. En suscitant des émotions intenses chez la cible par le biais de procédés rhétoriques, le persuasif réussit à influencer. Pour persuader, le locuteur doit s'engager dans l'éloquence, en utilisant des figures de rhétorique pour émouvoir, impressionner, apitoyer ou effrayer, tout en tenant compte de la personnalité du destinataire et en exprimant sa propre sensibilité. L'adresse aux sentiments et à l'imagination du destinataire demeure essentielle dans le processus persuasif.

6 Les stratégies discursives

La notion de stratégie en analyse du discours renvoie aux options disponibles pour le locuteur en situation de communication.

L'acte de langage n'est pas prédestiné à une structuration prédéfinie, et il n'existe pas de modèle linguistique prêt-à-porter, chaque énonciation étant unique.

Bien que la grammaticalité et les règles de communication soient des contraintes incontournables pour la validité de l'acte de langage, ces conventions n'entravent pas la multitude de choix envisageables lors du processus de mise en discours. Chaque choix langagier revêt une dimension stratégique en écartant d'autres possibilités.

6.1 6.1. Stratégie de crédibilité

Selon Charaudeau (2004), l'espace de choix du locuteur se caractérise par trois types de stratégies : légitimation, crédibilité et captation.

Cette stratégie vise la construction d'une position de vérité qui attribuerait au discours un caractère crédible. Selon Charaudeau (2007) :

L'enjeu de crédibilité s'adresse une fois de plus au destinataire de l'acte de langage, mais il est également tourné vers le sujet parlant puisque c'est à lui de répondre à la question : « comment être pris au sérieux ? ». La crédibilité est donc une affaire d'image (ethos), une image que le sujet construit de lui-même. Il s'agit, pour le sujet argumentant, de construire son identité discursive dans deux domaines : celui du « dire vrai » et celui du « dire juste ».¹⁰

Dans l'élaboration de ce type de stratégies, le locuteur se positionne en évaluateur de son propre discours et en définit les degrés de certitude.

6.2 6.2. Stratégie de captation

La stratégie de captation implique des tactiques charmantes visant à gagner l'adhésion de l'interlocuteur en lui donnant l'illusion de faire partie intégrante d'une cause ou d'un groupe¹¹. Cette approche délibérément évite la raison et la logique, privilégiant l'émotion au détriment de la réalité, favorisant ainsi le rêve et l'utopie. Parmi les méthodes de captation, on peut mentionner :

- La fabulation, qui consiste à présenter un discours imaginaire comme une expérience vécue.

- La recherche de connivence, qui implique de présumer des liens affectifs ou communautaires avec l'interlocuteur.

D'autres techniques incluent l'utilisation d'arguments analogiques (comparaison, métaphore), de figures de style (ou figures argumentatives), de figures de mots (épiphore, accumulation) et de figures de pensée (ironie, hyperbole), ainsi que de figures de construction (antithèse, antiphrase).

¹⁰ Charaudeau, P. (2007). *Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ?* Presses Universitaires de Franche-Comté.p 44.

6.3 Stratégie de légitimation

« *La stratégie de légitimation a pour objectif la construction d'une position d'autorité à partir de laquelle le discours se déploie* ». ¹²

Le locuteur ressent le besoin de justifier son discours en cherchant à établir une autorité, que ce soit sur le plan institutionnel ou personnel. Sa démarche vise à obtenir la reconnaissance du droit de s'exprimer et de présenter le type de discours qu'il revendique. « *Diverses expressions peuvent être employées pour confirmer cette légitimité, telles que les procédés de modalisation et l'utilisation de citations comme arguments d'autorité.* »¹³

L'autoréférence (faire référence à son statut) et la recherche d'une parenté idéologique (utilisation de l'argument d'autorité) sont parmi les méthodes contribuant à cette quête de légitimation.

7 Analyse de discours

Apparue dans les années soixante, l'analyse du discours émerge comme une discipline au sein des sciences humaines et sociales. Elle offre une passerelle vers divers domaines d'études tels que l'histoire, la psychologie, la sociologie et la linguistique. Cette interdisciplinarité enrichit notre compréhension des mécanismes linguistiques et sociaux, élargissant ainsi les perspectives de recherche dans ces domaines connexes.

Celle-ci a pris pour objet « *le discours* » comme le note Van Dijk : « *si elle est conçue comme l'étude du discours, sans spécification plus précise, l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels, dans des situations réelles.* »¹⁴

En d'autres termes, l'analyse du discours explore et examine les discours de manière générale, en se fondant sur la langue dans un contexte d'énonciation. Elle représente une approche de recherche permettant d'interroger les actions sous-jacentes à la parole, allant au-delà du contenu verbal. Selon Maingueneau (2005), cette démarche implique l'examen de l'articulation du texte et de son contexte social de production. Contrairement aux méthodes traditionnelles d'analyse axées sur les questions « Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? », l'analyse du discours se concentre principalement sur le « Comment » et le « Pourquoi » de l'activité langagière.

¹² HABERMAS, J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, (T.1 et 2), Paris, Fayard. P 34.

¹⁴ Dijk, V., cité par Chraudeau P. & Maingueneau D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris 6, Seuil. P42.

8 La situation de communication selon Patrick Charaudeau

Patrick Charaudeau définit la situation de communication comme « *la situation dans laquelle se trouvent les acteurs (deux au moins) qui communiquent, c'est-à-dire qui échangent des propos avec l'espoir d'aboutir à une certaine intercompréhension, et dont le sens dépend, pour une part, des conditions relationnelles dans lesquelles ils réalisent cet échange.* »¹⁵

Selon cette définition, la situation de communication est un ensemble de facteurs qui influencent le sens d'un acte de langage. Ces facteurs sont les suivants :

Les acteurs : les personnes qui communiquent. Ils ont des identités, des statuts, des relations entre eux, etc.

Le lieu : le contexte spatial dans lequel se déroule la communication.

Le temps : le contexte temporel dans lequel se déroule la communication.

Le canal : le moyen par lequel le message est transmis.

Le thème : le sujet de la communication.

L'intention : le but de la communication.

Le contexte inter discursif : les discours antérieurs qui ont pu influencer la communication.

Chacun de ces facteurs peut avoir un impact sur le sens d'un acte de langage. Par exemple, le fait que deux personnes se connaissent ou non peut influencer la façon dont elles communiquent. Le fait que la communication ait lieu dans un contexte formel ou informel peut également avoir un impact sur le choix des mots et des expressions.

Alors, la situation de communication est un élément important à prendre en compte pour comprendre le sens d'un acte de langage. Elle permet de comprendre comment les acteurs, le lieu, le temps, le canal, le thème, l'intention et le contexte inter discursif influencent la communication.

¹⁵ <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/contrat-de-communication-contrat-de-parole/>

9 Les quatre composantes de la situation de communication

La situation de communication est un concept central en linguistique et en communication. Elle désigne l'ensemble des éléments qui déterminent le déroulement d'un acte de communication.

Selon Patrick Charaudeau, une situation de communication se définit par les réponses apportées aux quatre questions suivantes :¹⁶

9.1 9.1. La visée communicationnelle

Cette question renvoie à l'objectif que le locuteur poursuit par son discours. Elle peut être explicite, comme dans le cas d'un discours publicitaire qui vise à vendre un produit, ou implicite, comme dans le cas d'une conversation entre amis qui vise à maintenir le lien social.

9.2 9.2. Les paramètres socio-discursifs

Cette question détermine les caractéristiques des participants à la communication, ainsi que la relation qui les unit. Elle prend en compte les aspects socioculturels, psychologiques et relationnels des locuteurs.

9.3 9.3. Le thème ou le propos

Cette question définit l'objet de la communication. Il s'agit de savoir ce dont les participants parlent. Le propos peut être concret ou abstrait, factuel ou fictionnel.

9.4 9.4. Les conditions matérielles et physiques

Cette question prend en compte les conditions dans lesquelles se déroule la communication, telles que le lieu, le moment, les supports utilisés, etc.

¹⁶ Charaudeau P., 2004, « *Le contrat de communication dans une perspective langagière : contraintes psychosociales et contraintes discursives* », pp. 109-120

Conclusion

Le discours de sensibilisation joue un rôle crucial dans la transmission d'informations et la promotion du changement. En mettant l'accent sur la persuasion et la conscientisation, il mobilise les individus autour de causes importantes, favorisant ainsi une société plus informée et engagée.

CHAPITRE II : Analyse des discours

Introduction

Dans le deuxième chapitre de notre mémoire, intitulé « Analyse des Discussions de Sensibilisation, » nous nous pencherons sur deux discours visant à sensibiliser contre les violences faites aux enfants. Le premier discours est prononcé par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, lors de l'installation de la Commission Indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles envers les enfants. Taquet aborde probablement les enjeux cruciaux liés à la protection de l'enfance, soulignant l'importance de la Commission dans la lutte contre ces violences.

Le deuxième discours, délivré par Charlotte Caubel pour l'ouverture du colloque « L'enfant face aux violences dans le sport, » constitue le deuxième volet de notre analyse. Ce discours mettra probablement en lumière les défis spécifiques que les enfants peuvent rencontrer dans le contexte sportif en termes de violence, incitant à une sensibilisation accrue et à des actions concrètes pour garantir leur sécurité. Ces deux discours fourniront ainsi une base riche pour explorer les différentes facettes des efforts de sensibilisation contre les violences infantiles dans des contextes variés.

Discours N° 01

Discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et Des Familles à l'occasion de l'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants Le 11 mars 2021 (Voir Annexe I)

1. La biographie de l'auteur « Adrien Taquet »

Adrien Taquet est un homme politique français. Il est né le 3 janvier 1977 dans le 16^e arrondissement de Paris. Il a été élu député dans la 2^e circonscription des Hauts-de-Seine en juin 2017 et a été nommé secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé en janvier 2019. Il a également été secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles entre

le et le. Adrien Taquet est père de deux enfants¹⁷. Sa carrière politique a été principalement associée à son rôle dans la protection de l'enfance¹⁸.

2. La situation de communication dans le discours selon Patrick Charaudeau

2.1. Thème

Le discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, aborde deux thèmes majeurs. Tout d'abord, il met en avant la prévention des violences faites aux enfants comme axe central de son intervention. Adrien Taquet expose son engagement personnel dans la prévention de ces violences, détaillant un plan de 22 mesures présenté au nom du gouvernement en novembre 2019. Ce thème souligne la nécessité d'agir de manière proactive pour protéger les enfants et prévenir ces violences, érigeant ainsi la prévention comme un enjeu majeur.

Parallèlement, le discours introduit le thème de la création de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants. Adrien Taquet expose son intention de mettre en place une commission indépendante pluridisciplinaire. Cette commission a pour objectif d'engager un changement de société en accompagnant une évolution culturelle vers la prévention et la protection des mineurs. Cette intention se manifeste dans la reconnaissance de la gravité des violences sexuelles subies pendant l'enfance et dans la création d'un organe indépendant dédié à l'étude, à la prévention, et à la prise en charge des victimes et des auteurs.

Ainsi, le discours articule ces deux thèmes, la prévention des violences faites aux enfants et la création de la Commission Indépendante, autour d'une intention centrale : lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants tout en impulsant un changement sociétal significatif.

2.2. Acteurs

Le discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, lors de l'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants, met en lumière divers acteurs clés impliqués dans cette démarche cruciale. Roxana Maricineanu, en tant qu'hôte, est chaleureusement remerciée pour son accueil, reflétant son

¹⁷ https://www.gala.fr/stars_et_gotha/adrien_taquet

¹⁸ https://www.challenges.fr/tag_personnalite/adrien-taquet_33672/

engagement dans la lutte contre les violences sexuelles. Les responsables de la commission, Nathalie Mathieu et Edouard Durand, se voient confier une mission importante, avec la confiance exprimée par Adrien Taquet. Les membres de la commission, acteurs engagés, sont également mentionnés, soulignant leur contribution significative à cette cause essentielle. Au-delà des acteurs institutionnels, le discours reconnaît les victimes de violences sexuelles, saluant leur courage et soulignant l'importance de leur donner la parole. Chaque acteur, qu'il s'agisse de responsables gouvernementaux, d'hôtes, de membres de la commission ou de victimes, joue un rôle essentiel dans cette démarche collective visant à sensibiliser et à lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

2.3. Lieu

Le discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, à l'occasion de l'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants, se déroule chez Roxana Maricineanu, bien que le lieu spécifique ne soit pas précisé dans le discours. Cette mention évoque un cadre informel, soulignant peut-être l'importance de l'engagement personnel dans la lutte contre les violences sexuelles. De manière plus étendue, le discours inscrit cette initiative dans le contexte national en France. En abordant des mesures gouvernementales et des actions nationales, Adrien Taquet situe la lutte contre les violences sexuelles dans un contexte plus vaste, soulignant ainsi son impact à l'échelle nationale et la nécessité d'une mobilisation collective. Ces références au lieu ajoutent une dimension concrète et nationale à la sensibilisation et à la prévention des violences faites aux enfants.

2.4. Temps

- Le 11 mars 2021 (date spécifique)
- Depuis l'arrivée d'Adrien Taquet au gouvernement
- Référence aux décennies précédentes, soulignant le passé de silence

2.5. Canal

Le discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, prononcé lors de l'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants, constitue le canal principal de communication. Ce discours officiel, riche en détails et en engagements, sert de point de départ pour sensibiliser et mobiliser autour de la

lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Il est susceptible d'être relayé par les médias, étendant ainsi sa portée et contribuant à faire connaître les mesures prises, les intentions exprimées, et les enjeux liés à la prévention de ces violences à l'échelle nationale

2.6. Contexte inter discursif

- Référence aux discours antérieurs, notamment après la parution du livre de Vanessa Springora.

- Mention des révélations dans le monde sportif

- Appel au courage des témoins et à l'action de la presse

Le discours met en lumière les acteurs impliqués, le contexte spatial et temporel, le canal de communication, le thème central de la lutte contre les violences sexuelles, l'intention de créer un changement de société, ainsi que le contexte inter discursif influençant la communication.

3. Les quatre composantes du discours selon Patrick Charaudeau

3.1. La visée communicationnelle

Dans le discours de Nathalie Mathieu et Edouard Durand lors de l'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants, la visée communicationnelle est de lutter contre les violences sexuelles en créant une commission indépendante pluridisciplinaire. L'objectif explicite est d'accompagner un changement de société pour la protection des mineurs.

3. 2. Les paramètres socio-discursifs

Les participants incluent Adrien Taquet, Roxana Maricineanu, Nathalie Mathieu, Edouard Durand, les membres de la commission, les victimes, et potentiellement d'autres acteurs liés à la lutte contre les violences sexuelles. La relation qui les unit est basée sur l'engagement commun envers la protection des enfants et la prévention des violences.

3.3. Le thème ou le propos

Le thème central du discours est la prévention des violences sexuelles faites aux enfants, avec un accent particulier sur la création de la Commission Indépendante. Le propos englobe la nécessité de changer la société, de donner la parole aux victimes, et d'analyser les mécanismes entourant ces violences.

3.4. Les conditions matérielles et physiques

La communication se déroule lors de l'installation de la Commission Indépendante le 11 mars 2021. Le lieu spécifique n'est pas clairement mentionné dans le discours, mais on peut supposer qu'il s'agit d'un contexte officiel ou institutionnel. Les supports incluent le discours officiel prononcé, potentiellement relayé par les médias, et les actions concrètes telles que les visites de dépistage et de prévention au primaire et au collège.

Ce discours d'Adrien Taquet traduit une volonté politique forte de s'attaquer au problème des violences contre les enfants, en mettant l'accent sur la prévention et la création d'outils dédiés comme la Commission Indépendante.

Le Secrétaire d'État souligne l'importance d'une mobilisation collective de tous les acteurs concernés pour lutter efficacement contre ces violences. Il affirme également la nécessité de mieux prendre en compte et de donner plus de visibilité aux enfants protégés.

.4. La stratégie argumentative dans le discours

Dans le discours d'Adrien Taquet, plusieurs stratégies argumentatives sont déployées pour persuader et mobiliser l'audience autour de la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

- **Arguments basés sur des faits et des chiffres**

- Exemple : *«J'ai mesuré très vite combien les violences sexuelles subies pendant l'enfance sont les plus silencieuses et les plus dévastatrices, mais également qu'il s'agit de crimes de masse.»*

En introduisant des faits et des chiffres, Adrien Taquet établit la crédibilité de son discours, fournissant une base solide pour convaincre l'audience de la gravité du problème.

- **Appel à l'émotion et aux valeurs partagées**

- Exemple : “ *Je salue le courage de toutes celles et ceux qui ont osé témoigner des viols et violences sexuelles subis pendant leur enfance et des ravages causés sur leur vie au quotidien.* ”

En saluant le courage des victimes, le discours cherche à établir une connexion émotionnelle avec l’audience, faisant appel à la compassion et à la solidarité.

- **Utilisation de la rhétorique persuasive**

- Exemple : « *Changer la société, changer le regard de la société sur les violences sexuelles faites aux enfants, rendre définitivement archaïque le berceau des dominations tel que Dorothee Dussy l’a magistralement décrit est un vaste projet.* »

La rhétorique persuasive, avec des expressions fortes comme « changer la société » et « rendre définitivement archaïque », vise à mobiliser l’audience en présentant la cause comme un impératif nécessaire.

- **Appel à la raison et à la réflexion**

- Exemple : « *A mieux faire connaître l’ampleur du phénomène et ses ressorts notamment par des messages clés.* »

- Commentaire : En demandant une réflexion sur la connaissance du phénomène, le discours cherche à convaincre par la raison, encourageant une compréhension approfondie de la problématique.

- **Appel à l’urgence d’agir**

- Exemple : « *Face à l’urgence d’agir, le Président de la République a annoncé de premières mesures fortes.* »

- Commentaire : L’emploi du terme « urgence » cherche à mobiliser l’audience en soulignant la nécessité immédiate d’actions concrètes.

- **Référence à des témoignages concrets**

- Exemple : « *En vous appuyant sur ces témoignages, je souhaite qu’aucun sujet ne soit laissé de côté, qu’aucun tabou ne subsiste.* »

La référence aux témoignages concrets des victimes rend la problématique plus tangible, renforçant l'impact émotionnel et soulignant l'importance d'aborder tous les aspects de la question.

Le discours d'Adrien Taquet démontre une utilisation stratégique et habile de différentes approches argumentatives pour sensibiliser et mobiliser l'audience à la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. En s'appuyant sur des faits et des chiffres, le discours établit une crédibilité solide, tandis que l'appel à l'émotion et aux valeurs partagées crée une connexion empathique avec le public. L'utilisation de la rhétorique persuasive vise à susciter un engagement profond en présentant la cause comme un impératif nécessaire.

L'appel à la raison et à la réflexion renforce la légitimité de l'action en encourageant une compréhension approfondie de la problématique. De plus, l'urgence d'agir est soulignée pour mobiliser l'audience en mettant en avant la nécessité immédiate d'actions concrètes. Enfin, la référence à des témoignages concrets rend la problématique tangible, renforçant l'impact émotionnel et soulignant l'importance d'aborder tous les aspects de la question.

Ces stratégies, judicieusement combinées dans le discours, créent un plaidoyer persuasif et mobilisateur en faveur de la prévention des violences faites aux enfants, démontrant ainsi la puissance de la communication dans la promotion d'un changement sociétal essentiel.

5. La finalité de ce discours

Le discours de Charlotte Caubel a une finalité principale et dominante ; c'est de : Faire faire, elle met en avant des initiatives concrètes pour lutter contre les violences faites aux enfants, telles que le déploiement des unités d'accueil des enfants en danger, les contrôles d'antécédents des personnes en contact avec des mineurs, et l'insertion des jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Elle appelle également à une mobilisation collective pour protéger les enfants contre les violences et pour offrir un environnement sûr et bienveillant.

Cette finalité est présente dans l'appel à l'action immédiate du Président de la République annonçant des mesures fortes pour mieux protéger les enfants. Cela inclut des visites de dépistage et de prévention au primaire et au collège, ainsi qu'une évolution nécessaire de la loi pénale pour mieux punir les auteurs.

Dans ce sens Adrian confirme *« donc il y a des programmes clés en main qui sont mis à disposition aujourd'hui des établissements, pour les professeurs, les directeurs d'établissement, mais aussi pour les élèves, pour sensibiliser les élèves, avec 10 heures de sensibilisation aux questions de harcèlement chaque année, pour qu'ils aient conscience »*, aussi il dit que *« Vous savez aujourd'hui, les juges aux affaires familiales, et les juges des enfants, ne communiquent pas suffisamment, donc vous avez des situations de violences conjugales où un enfant est impliqué et puis, par ailleurs, vous pouvez avoir des situations où l'enfant est en danger, et là aussi, de chaque côté, alors qu'on est au sein d'une même juridiction, les situations ne sont pas forcément »*.

5.1. Faire savoir

Dans le discours d'Adrien Taquet lors de l'installation de la Commission Indépendante incestes et violences sexuelles faites aux enfants, la finalité « faire savoir » est présente. Le discours informe sur l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants, soulignant la nécessité de reconnaître la gravité du problème dans tous les milieux et de briser le silence qui a persisté pendant des décennies.

Dans ce sens Adrien déclare que *« Donc, oui, le sens de ce plan, qui n'est que le deuxième plan, qui prend la suite du seul premier plan de lutte contre les violences faites aux enfants qui date de 2017, il a pour vocation de protéger, de mieux protéger, en tous lieux et en tous moments, les enfants »*.

5.2. Faire penser

Le discours vise à faire penser en invitant les destinataires à réfléchir sur la société et son regard sur les violences sexuelles. Adrien Taquet souligne le vaste projet de changer le regard de la société et de rendre archaïque le silence entourant ces violences, encourageant ainsi une remise en question des comportements passés.

Adrien affirme *« Il n'est pas question de délation, il n'est pas question de dénonciation, face à la situation que vivent nos enfants aujourd'hui, quand il y a un doute, on appelle, et ce sont des professionnels qui vont évaluer si l'enfant est véritablement en danger »*.

5.3. Faire savoir-faire

Adrien Taquet demande que les travaux de la Commission s'appuient sur l'écoute des victimes. Cette orientation pratique vise à enseigner aux destinataires comment procéder, en

recueillant des témoignages sur le terrain et en organisant un accompagnement et une orientation adaptés pour les victimes.

Il dit dans ce sens que : *« Aujourd'hui, en France, seul 1 Français sur 4, face à des suspicions de violences faites à un enfant, vous savez quand vous entendez ces cris le soir de l'autre côté du mur, seul 1 Français sur 4 appelle le 119 ou appelle un service d'urgences, donc la responsabilité elle est aussi collective ».*

Discours N° 02

Discours de Charlotte Caubel pour l'ouverture du colloque « L'enfant face aux violences dans le sport ». Publié le 13/02/2023 (Voir Annexe II).

1. La bibliographie de Charlotte Caubel

Charlotte Caubel, née le 2 juin 1972 à Nancy, est une magistrate et femme politique française. Après des études à Sciences Po et à l'université Panthéon-Assas, elle intègre l'École nationale de la magistrature. Mariée à Alexandre Bompard, elle a trois enfants. Elle a occupé divers postes judiciaires, notamment à Meaux et Bobigny, avant des fonctions au ministère de l'Économie et à Tracfin. En 2020, elle devient directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse. En septembre 2021, elle aborde la problématique des mineurs non accompagnés à l'Assemblée nationale. En mai 2022, elle est nommée secrétaire d'État chargée de l'Enfance dans le gouvernement Élisabeth Borne. En octobre 2022, elle propose le filtrage des sites pornographiques pour les mineurs, et en novembre 2022, elle envisage la suspension et le retrait de l'autorité parentale en cas d'inceste ou de violences familiales.

2. La situation de communication dans le discours selon Patrick Charaudeau

2.1. Le thème

Le thème, axé sur la prévention et la lutte contre les violences envers les enfants dans le sport, témoigne d'une prise de conscience collective de la gravité de la situation. En réunissant des participants aux profils variés tels que des professionnels du sport, des éducateurs, des médecins, des sportifs et des témoins, le colloque s'est positionné comme une plateforme inclusive. Cette diversité d'acteurs souligne la nécessité d'une approche holistique pour comprendre les multiples facettes des violences et élaborer des solutions efficaces.

Les professionnels du sport, en tant qu'acteurs clés du domaine, apportent leur expertise sur les dynamiques spécifiques au sein des clubs et sur les terrains. Les éducateurs, en étant directement impliqués dans la formation des jeunes athlètes, jouent un rôle crucial dans la prévention des comportements violents et la promotion d'un environnement respectueux. Les médecins, de par leur connaissance des impacts physiques et psychologiques, peuvent contribuer à la reconnaissance des signes de violences. Les sportifs, en partageant leurs expériences, offrent des perspectives uniques sur les défis rencontrés et les

solutions potentielles. Les témoins, qu'ils soient parents, amis ou membres du personnel, sont des détecteurs précieux d'incidents de violence.

L'objectif de cette réunion était double : comprendre en profondeur les mécanismes des violences envers les enfants dans le contexte sportif et élaborer des stratégies efficaces pour les prévenir et les combattre. En favorisant un échange d'idées entre ces différents acteurs, le colloque visait à créer une synergie d'efforts et à renforcer la coopération entre les diverses parties prenantes. Cette approche collaborative est essentielle pour développer des politiques et des interventions qui répondent de manière holistique aux besoins des enfants impliqués dans le sport et pour garantir leur sécurité, bien-être et épanouissement. En somme, le thème central du colloque reflète une volonté collective de créer un changement significatif dans la façon dont le sport est pratiqué et encadré pour les enfants, mettant en avant la protection et le respect de leur intégrité.

2.2. Sur le lieu

Le discours de Charlotte Caubel a été prononcé à l'occasion d'un colloque sur les violences faites aux enfants dans le sport. Les locaux choisis pour cet événement sont significatifs, abritant non seulement le ministère de Charlotte Caubel mais aussi des entités dédiées à la défense des droits et divers services de la Première ministre.

2.3. La date

Le discours a été publié le 13/02/2023, soulignant l'importance de l'événement qui a eu lieu à cette date.

2.4. Les acteurs

Le discours était en présence d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que d'autres personnalités telles que la présidente du Comité national des violences intrafamiliales, des présidents, des élus, et divers professionnels du monde sportif et de la protection de l'enfance.

2.5. Contexte inter discursif

Le discours s'inscrit dans le contexte des initiatives gouvernementales pour la protection de l'enfance, avec une attention particulière portée par le président de la République et la Première ministre. Il résonne également avec les résultats d'une commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

3. Les quatre composantes de discours selon Patrick Charaudeau

3.1. La visée communicationnelle

La visée communicationnelle du discours de Charlotte Caubel est d'informer, sensibiliser, et mobiliser les participants du colloque ainsi que le public en général sur la problématique des violences envers les enfants dans le contexte sportif. Il vise également à présenter des actions concrètes du gouvernement et à susciter une réflexion collective sur la prévention et la lutte contre ces violences.

3.2. Les paramètres socio-discursifs

Dans le discours Les paramètres socio-discursifs comprennent la présence de figures politiques importantes telles que la ministre des Sports et des Jeux Olympiques, les professionnels du monde sportif, de la protection de l'enfance, les éducateurs, les médecins, les sportifs et les témoins. Ces participants représentent des acteurs variés de la société qui ont un intérêt commun dans la protection des enfants.

3.3. Le thème ou le propos

Dans le discours le thème central du discours est la prévention et la lutte contre les violences envers les enfants dans le sport. Le discours explore les différentes dimensions de ce problème, met en avant des statistiques alarmantes, évoque les conséquences psychologiques sur les enfants, et présente des initiatives gouvernementales et des actions concrètes.

3.4. Les conditions matérielles et physiques

Dans le discours les conditions matérielles et physiques incluent le lieu du colloque, qui est mentionné comme étant abrité notamment dans le ministère de la personne qui prononce le discours. De plus, le discours fait référence à des événements spécifiques tels que le comité interministériel de l'enfance du 21 novembre dernier, soulignant des contextes temporels spécifiques.

4. Stratégie argumentative dans le discours

- **Établissement de la crédibilité**

Dans le discours, Charlotte Caubel renforce la crédibilité du gouvernement en soulignant explicitement l'engagement du président de la République et de la Première

ministre envers la protection de l'enfance. Elle déclare : « *Le président de la République a fait de la protection de l'enfant – la protection de tous les enfants – une priorité du quinquennat.* » Cette déclaration claire énonce le niveau élevé de l'engagement politique dans cette cause. En associant la protection de l'enfance à une priorité présidentielle, le discours établit une base solide pour les actions gouvernementales, renforçant ainsi la crédibilité de l'ensemble de l'initiative contre les violences envers les enfants dans le sport.

- **Chiffres et données impactantes**

Dans le discours, Charlotte Caubel utilise des données percutantes pour mettre en lumière l'ampleur alarmante des violences envers les enfants. Elle déclare : "*La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants évalue à au moins 160 000 mineurs victimes chaque année de violences sexuelles.*" Cette déclaration factuelle vise à choquer et à susciter une prise de conscience immédiate quant à la gravité du problème. En fournissant un chiffre précis, le discours cherche à établir une compréhension concrète et émotionnelle de la réalité des violences sexuelles perpétrées contre les enfants, renforçant ainsi l'argumentation et soulignant l'urgence de l'action.

- **Appels à l'empathie**

Dans le discours, Charlotte Caubel utilise des appels à l'empathie en évoquant les conséquences émotionnelles profondes subies par les enfants victimes de violences. Elle déclare avec émotion : "*Essayons enfin de nous figurer le poids pour un enfant, pour un adolescent, d'attentes parfois démesurées, qu'elles soient celles des parents ou de l'entraîneur, de l'équipe.*" Cette phrase met en lumière la charge émotionnelle que portent les enfants confrontés à des attentes irréalistes, éveillant ainsi la compréhension empathique de l'auditoire. En soulignant l'impact psychologique des violences, le discours cherche à susciter une réponse émotionnelle, incitant le public à se connecter personnellement à la réalité vécue par les enfants. Cette stratégie renforce le plaidoyer pour la prévention des violences envers les enfants en mettant en avant les implications émotionnelles et psychologiques, mobilisant ainsi le soutien de l'auditoire en faveur de l'action.

- **Identification d'ennemis communs**

Dans le discours, Charlotte Caubel déploie une stratégie puissante d'identification d'ennemis communs en unifiant les participants autour de la lutte contre les violences envers les enfants. Elle déclare de manière percutante : "*Nous en sommes tous convaincus.*" Cette

phrase souligne la conviction partagée par l'ensemble des participants du colloque, créant ainsi une identité commune basée sur le rejet des violences envers les enfants. En établissant cet ennemi commun, le discours renforce la solidarité parmi les acteurs présents, soulignant que la responsabilité de lutter contre les violences est partagée collectivement. Cette stratégie d'identification crée un sentiment d'unité et de détermination partagée, mobilisant ainsi les participants vers un objectif commun : la prévention et la lutte contre les violences envers les enfants dans le sport.

- **Mise en avant des avancées et des solutions**

Dans le discours, Charlotte Caubel met en avant des avancées concrètes et des solutions, démontrant ainsi la volonté d'action du gouvernement face aux violences envers les enfants. Elle annonce avec détermination : *"Pour ma part, je vous confirme que naîtra cette année, dans le sillage de la préconisation 3 de la CIVIISE que préside Edouard Durand, que je salue, une cellule interministérielle de soutien et de conseil pour les professionnels destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants."*

Cette déclaration spécifique met en lumière une initiative concrète, la création d'une cellule interministérielle, qui vise à apporter un soutien crucial aux professionnels confrontés aux révélations de violences sexuelles. En présentant cette mesure, le discours cherche à inspirer l'espoir en démontrant que des actions concrètes sont entreprises pour résoudre le problème. La mention de la cellule interministérielle souligne l'engagement du gouvernement à fournir un soutien immédiat et spécifique aux professionnels confrontés à ces situations délicates. Cette stratégie renforce l'idée que des progrès tangibles sont réalisés dans la lutte contre les violences envers les enfants, contribuant ainsi à mobiliser le soutien et la confiance de l'auditoire envers les efforts gouvernementaux.

Le discours de Charlotte Caubel utilise habilement une combinaison de données factuelles, de témoignages émotionnels et de mesures concrètes pour construire une argumentation puissante. La stratégie argumentative vise à convaincre l'auditoire de l'urgence et de la nécessité d'agir contre les violences envers les enfants dans le sport. En mettant en avant l'engagement du gouvernement, en suscitant l'empathie et en proposant des solutions tangibles, le discours cherche à mobiliser une action collective et à inspirer le changement au sein de la société.

Le discours de Charlotte Caubel adopte une stratégie argumentative puissante en combinant des données statistiques, des références politiques, une diversité d'acteurs impliqués, des exemples concrets et des appels à l'émotion. En établissant la gravité du problème dès le départ, en référençant l'engagement gouvernemental, et en mettant en avant la variété des participants, le discours cherche à persuader son auditoire de l'urgence et de la nécessité d'agir contre les violences envers les enfants dans le sport. L'utilisation de témoignages et d'exemples concrets contribue à rendre le discours impactant et mémorable, favorisant ainsi l'adhésion à la cause défendue. En somme, la stratégie argumentative choisie vise à mobiliser et unir les acteurs autour d'un objectif commun : protéger les enfants et promouvoir un environnement sportif sûr et respectueux.

5. Finalité du discours

5.1. Faire savoir

Charlotte Caubel informe les participants du colloque, ainsi que le public potentiellement élargi par la diffusion du discours, sur les violences envers les enfants dans le sport, mettant en lumière des données, des statistiques et des initiatives gouvernementales.

La transmission d'informations factuelles et d'éléments pertinents vise à sensibiliser et à éduquer sur la réalité des violences envers les enfants dans le contexte sportif.

5.2. Faire penser

Le discours incite à une réflexion profonde en évoquant les conséquences émotionnelles sur les enfants, en soulignant les attentes démesurées et en abordant des aspects psychologiques. Il encourage également la réflexion sur les solutions possibles, notamment avec la mention de la cellule interministérielle.

En suscitant la réflexion, le discours cherche à engager l'auditoire dans une compréhension approfondie du problème et à encourager une pensée critique sur les moyens de prévenir et de lutter contre les violences.

5.3. Faire faire

La déclaration de la création d'une cellule interministérielle s'inscrit dans une démarche d'action concrète. Le discours encourage également l'ensemble des acteurs du colloque à collaborer et à s'engager dans la prévention des violences envers les enfants.

En incitant à l'action, le discours cherche à mobiliser les participants du colloque à mettre en œuvre des solutions pratiques et à contribuer collectivement à la lutte contre les violences.

5.4. Faire savoir-faire

La mention d'un vaste plan de formation interministériel et interprofessionnel, ainsi que la référence à des outils tels que le livret de formation et le court-métrage, montrent une volonté de développer des compétences spécifiques chez les professionnels pour identifier et agir contre les violences envers les enfants.

En mettant en avant des initiatives de formation, le discours cherche à équiper les acteurs du terrain avec les connaissances nécessaires pour agir efficacement et de manière informée dans la prévention des violences.

Adrien Taquet, dans le cadre de son rôle de destinataire manipulateur, agira selon les principes suivants pour inciter le destinataire sujet à agir contre la violence sexuelle :

Fourniture de la motivation vouloir faire) : En mettant en avant les conséquences positives de l'action souhaitée, Adrien Taquet créera une volonté chez le destinataire de s'engager activement contre la violence sexuelle. Il pourra également souligner les bénéfices potentiels pour eux-mêmes et pour la société tout entière.

“Dans ce sans la Adrien dit : Nous sommes tous conscients de l'importance de lutter contre la violence sexuelle. C'est un fléau qui touche toutes les couches de la société et qui a des conséquences dramatiques pour les victimes et leur entourage. Mais nous pouvons agir pour changer cela. En vous engageant activement contre la violence sexuelle, vous pouvez faire une différence significative dans la vie des personnes touchées par ce phénomène. Vous pouvez aider à prévenir les agressions, à soutenir les victimes et à sensibiliser les autres à cette question cruciale”.

Le locuteur souligne la conscience collective de l'importance de lutter contre la violence sexuelle, la qualifiant de fléau touchant toutes les strates de la société et ayant des conséquences dramatiques pour les victimes et leur entourage. Ensuite, il met en avant le pouvoir d'action individuel et collectif pour provoquer un changement. En s'engageant

activement contre la violence sexuelle, il est possible de faire une différence significative dans la vie des personnes affectées, en contribuant à la prévention des agressions, au soutien des victimes et à la sensibilisation du public à cette question cruciale.

Définition des obligations (devoir faire) : Adrien Taquet clarifiera les responsabilités morales et légales liées à l'action souhaitée. Par exemple, il pourrait rappeler les lois anti violences existantes et les sanctions associées aux infractions commises.

Dans ce sens Adrian déclare : *“Je tiens à rappeler que la loi française interdit toute forme de violence sexuelle, qu'elle soit physique ou psychologique. Les auteurs de ces actes sont passibles de sanctions sévères, allant de l'emprisonnement à de lourdes amendes.*

En tant que citoyens responsables, nous avons donc l'obligation de signaler tout comportement suspect ou toute agression sexuelle dont nous sommes témoins ou dont nous avons connaissance. Nous devons également soutenir les victimes et les aider à obtenir justice”.

Le locuteur met en avant le rappel de l'interdiction en France de toute forme de violence sexuelle, qu'elle soit physique ou psychologique, et mentionne les sanctions sévères encourues par les auteurs de tels actes, allant de l'emprisonnement à de lourdes amendes. Aussi, il souligne la responsabilité des citoyens à signaler tout comportement suspect ou toute agression sexuelle dont ils sont témoins ou dont ils ont connaissance. De plus, il insiste sur l'importance de soutenir les victimes et de les aider à obtenir justice. Cette déclaration met en lumière l'engagement envers la prévention et la lutte contre la violence sexuelle, ainsi que le soutien aux victimes pour garantir l'application de la loi et la protection des droits des individus.

Transmission de la connaissance (savoir-faire) : Adrien Taquet partagera avec le destinataire des informations pertinentes sur la manière de reconnaître et de combattre la violence sexuelle. Ce pourrait inclure des conseils sur les réflexes appropriés lorsqu'une situation risquant de dégénérer en violence sexuelle apparaît, ainsi que des ressources disponibles pour obtenir de l'assistance si besoin y est.

Adrian déclare : *“ Tout d'abord, il est crucial d'écouter et de croire la personne qui signale une agression sexuelle. Ensuite, il est recommandé de signaler immédiatement*

l'incident aux autorités compétentes ou à des professionnels formés pour apporter une assistance adéquate.

De plus, il existe des ressources disponibles pour obtenir de l'assistance si besoin y est. Des associations, des lignes d'écoute et des services spécialisés sont prêts à aider les victimes et à accompagner les témoins dans leurs démarches.”

Adrian met en avant des aspects cruciaux liés à la communication et à l'assistance en cas d'agression sexuelle. Elle souligne l'importance d'écouter et de croire la personne signalant une agression, puis de signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes ou à des professionnels formés pour offrir une assistance adéquate. De plus, elle met en lumière la disponibilité de ressources pour obtenir de l'assistance en cas de besoin, telles que des associations, des lignes d'écoute et des services spécialisés prêts à soutenir les victimes et les témoins. Cette déclaration met en avant des actions essentielles pour soutenir les victimes d'agression sexuelle, soulignant l'importance de la communication, du signalement et de l'accès à l'assistance lorsque nécessaire.

Confiance en la capacité du destinataire (pouvoir faire) : Adrien Taquet renforcera la confiance du destinataire en sa propre capacité à agir contre la violence sexuelle. Il pourra célébrer les succès déjà réalisés par le destinataire, encourager ses efforts et offrir des soutiens pour améliorer ses compétences.

Il dit : « J'ai eu l'immense plaisir de constater les initiatives remarquables menées par plusieurs d'entre vous pour lutter contre la violence sexuelle. Vos efforts n'ont pas échappé à ma notice et j'aimerais vous féliciter chaudement pour votre engagement et votre courage.

En vous applaudissant, je veux également vous encourager à continuer votre chemin et à développer encore davantage vos compétences pour agir contre la violence sexuelle. Bien que nos défis soient importants, nous disposons de nombreuses ressources et de soutiens pour nous aider à atteindre nos objectifs communs ».

Le locuteur exprime sa satisfaction et son admiration envers les actions entreprises par le destinataire pour lutter contre la violence sexuelle. Il souligne l'importance de ces efforts et l'encourage vivement. Cette déclaration met en avant des valeurs telles que l'engagement, le courage, le talent et la détermination.

Le discours véhicule un message d'encouragement et de soutien, incitant le destinataire à persévérer dans leur lutte contre la violence sexuelle. Il insiste sur le potentiel de

destinataire à accomplir de grandes choses et offre son aide, ses ressources et son expertise pour renforcer leur action. Le ton général est positif, motivant et inspirant, visant à galvaniser les personnes engagées dans cette cause.

Conclusion :

Nous avons analysé deux discours de sensibilisation visant à lutter contre les violences faites aux enfants.

Le premier discours, prononcé par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, met l'accent sur la prévention des violences comme axe central de son intervention. Taquet expose son engagement personnel dans ce domaine et détaille un plan de 22 mesures gouvernementales. Il souligne également la création de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites aux enfants, un organe dédié à l'étude, la prévention et la prise en charge de ces problématiques.

Le deuxième discours, délivré par Charlotte Caubel pour l'ouverture du colloque "L'enfant face aux violences dans le sport", se concentre quant à lui sur les défis spécifiques que peuvent rencontrer les enfants dans le contexte sportif en termes de violences. Ce discours vise probablement à sensibiliser davantage le public sur ces enjeux et à promouvoir des actions concrètes pour assurer la sécurité des mineurs.

L'analyse de ces deux discours de sensibilisation a permis de mettre en lumière la diversité des approches et des contextes dans lesquels s'inscrit la lutte contre les violences envers les enfants. Qu'il s'agisse de prévention globale ou de problématiques sectorielles, ces discours témoignent de l'importance cruciale de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble de la société pour protéger les plus vulnérables.

CONCLUSION

Conclusion

En conclusion, l'analyse approfondie des discours d'Adrien Taquet et de Charlotte Caubel offre une perspective éclairante sur les défis complexes liés à la sensibilisation contre les violences faites aux enfants. Les interventions soulignent l'urgence de protéger la jeunesse, que ce soit dans le cadre de la Commission Indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles envers les enfants ou lors du colloque sur les violences dans le sport.

Les discours d'Adrien Taquet sur la violence contre les enfants mettent en lumière son engagement à lutter contre ce fléau. Taquet a souligné la nécessité d'une approche globale pour prévenir et combattre la violence faite aux enfants, en mettant l'accent sur la protection des droits des enfants, la prévention des abus et négligences, ainsi que le renforcement du système de protection de l'enfance. Ses discours ont également mis en avant des initiatives visant à soutenir les enfants victimes de violences, à renforcer les dispositifs de prévention, et à sensibiliser sur cette problématique. Adrien Taquet a clairement exprimé son soutien à la protection des enfants et à la lutte contre la violence à leur encontre, soulignant l'importance de politiques et d'actions concrètes pour garantir leur sécurité et leur bien-être.

Les discours de Charlotte Caubel mettent en lumière son engagement dans la lutte contre la violence faite aux enfants. Elle souligne la nécessité d'une approche globale pour prévenir et combattre les violences envers les enfants, que ce soit dans le sport ou en général. Ses discours mettent en avant la protection des droits des enfants, la prévention des abus et négligences, ainsi que la sensibilisation sur les différents types de violences auxquelles les enfants peuvent être confrontés. Charlotte Caubel insiste sur l'importance de soutenir les enfants victimes de violences, de renforcer les dispositifs de prévention, et de sensibiliser sur cette problématique. Ses discours mettent en lumière les différents visages de la violence contre les enfants, allant de la brimade à l'agression, et soulignent l'impact profond de ces violences sur les enfants, y compris les traumatismes qu'elles engendrent.

Ces discours notables mettent en lumière la diversité des contextes dans lesquels les violences infantiles peuvent se manifester, appelant à des actions concertées pour sensibiliser, prévenir et assurer la sécurité des enfants. À travers ces deux perspectives complémentaires, une compréhension approfondie des enjeux émerge, soulignant l'importance cruciale de la

Conclusion

sensibilisation continue et de l'engagement concret pour construire un avenir où chaque enfant peut s'épanouir sans craindre la violence.

Finalement on peut répondre à notre problématique en disant que l'approche sémiolinguistique offre un cadre théorique et méthodologique pertinent pour analyser finement le fonctionnement et l'efficacité de ces discours de sensibilisation, en articulant les dimensions linguistiques et sémiotiques.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aleksandra Kamiński. (2019). Quand dire, c'est sensibiliser. *Notes de lecture critique de la Persuasion au service des grandes causes*. Poland. Pp 1-11.

Benveniste, É. (1996) « *De la subjectivité dans le langage* », dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, p242.

Bouthier, G. (2004). *La formation professionnelle des adultes*. Paris : Armand Colin, p. 20

Charaudeau P. (2004) « *Le contrat de communication dans une perspective langagière : contraintes psychosociales et contraintes discursives* », pp. 109-120

Charaudeau, P. (2007). *Analyse du discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ?* Presses Universitaires de Franche-Comté.p 44

Charaudeau. (2019). *PRÉSENTATION Analyse Sémiolinguistique du Discours: conceptions et interfaces*. Niterói, v.24, n. 50.

Dijk, V., cité par Charaudeau P. & Maingueneau D., (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris 6, Seuil. P42.

HABERMAS, J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, (T.1 et 2), Paris, Fayard. P 34.

Maingueneau, D., (2004). *Le discours littéraire : Paratopie et scène d'énonciation* (Français), Broché, Armand colin. P 16.

Perrenoud, P. (2008). *La formation des adultes. Entre savoirs et compétences*. Paris : ESF, p. 128-129

Raphaëlle Camous. (2011). "Toucher les adolescents en combinant discours intergénérationnel et messages ciblés", *Communication et organisation*

Sites Web :

<http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/contrat-de-communication-contrat-de-parole/>

https://www.challenges.fr/tag_personnalite/adrien-taquet_33672/

https://www.gala.fr/stars_et_gotha/adrien_taquet

Annexes

Discours Numéro 01

Discours d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles
à l'occasion de
L'installation de la Commission Indépendante inceste et violences sexuelles faites
aux enfants

Le 11 mars 2021

Je remercie chaleureusement Roxana Marineau de son accueil chez elle. Il illustre une fois de plus son engagement sa faille pour lutter contre les violences sexuelles.

Ouvrir la séance inaugurale de la commission est une nouvelle étape dont je suis fier et dont nous pouvons être collectivement fiers.

Depuis mon arrivée au gouvernement, le sujet de la prévention des violences faites aux enfants est mon cheval de bataille.

Le plan de 22 mesures que j'ai présenté au nom du gouvernement en novembre 2019 poursuivait cet objectif « aller plus loin » avec une méthode : l'action coordonnée des ministères qui doit traduire la mobilisation de l'ensemble de la société et permettre que la lutte contre ces violences devienne un enjeu de société et un combat prioritaire pour les années 2020.

J'ai mesuré très vite combien les violences sexuelles subies pendant l'enfance sont les plus silencieuses et les plus dévastatrices mais également qu'il s'agit de crimes de masse. Il faut le dire.

Selon un rapport de la CIIVISE (Commission Indépendante sur l’Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants), publié en 2023, les violences sexuelles sont en grande majorité incestueuses et commencent tôt sur des enfants jeunes, impactant les victimes leur vie durant. Le rapport indique également que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, et que 5,4 millions de femmes et d’hommes adultes en ont été victimes dans leur enfance.

D'autres sources soulignent également les conséquences physiques et psychologiques graves des violences sexuelles sur les enfants, telles que les traumatismes, les séquelles physiques, les troubles psycho traumatique, les comportements sexuels inappropriés, les changements brutaux de comportement, les conduites à risques, les troubles dans la sexualité adulte, et les troubles dans le développement. En outre, les enfants des zones de conflit et de crise sont particulièrement vulnérables aux violences sexuelles, faisant face à des risques accrus de recrutement dans des groupes armés, de traite des êtres humains et d'autres formes de brutalité

Ces violences touchent tous les milieux, elles dévastent des enfants et leur famille. Il faut le dire.

Aussi, début 2020, peu de temps après la parution du livre de Vanessa Springora, de la multiplication des révélations dans le monde sportif, j’ai partagé avec les membres du gouvernement la nécessité que nous engagions une action à la hauteur de l’enjeu de société : en créant une commission indépendante pluridisciplinaire qui soit chargée d’un projet ambitieux pour accompagner un changement de société, pour permettre à la France de s’engager de manière déterminée et définitive pour une protection des mineurs, par l’instauration d’une culture de la prévention et de la protection

Si pour certains, une telle ambition n'était pas comprise, je salue le courage de toutes celles et ceux qui ont osé témoigner des viols et violences sexuelles subis pendant leur enfance et des ravages causés sur leur vie au quotidien. Je salue également l'action de la presse qui s'en est fait l'écho.

Face à l'urgence d'agir, pour que ce changement de société soit possible, le Président de la République a annoncé de premières mesures fortes qui permettront sans attendre de mieux protéger nos enfants dès le plus en âge en les informant et en leur offrant de vraies occasions de s'exprimer

Pour informer et offrir aux enfants de vraies occasions de s'exprimer sur les violences sexuelles :

La Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants (CIIVISE) en France a publié un rapport mettant en lumière la réalité des violences sexuelles faites aux enfants, avec pour titre "Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit". Ce rapport vise à sensibiliser et à libérer la parole des enfants victimes de ces violences

Des campagnes de sensibilisation et de prévention, telles que celles menées par la Fondation Solyna, visent à informer sur le trafic d'enfants et les violences sexuelles envers les enfants, et à sensibiliser le public sur cette problématique

Des ressources en ligne, telles que des articles et des sites web, offrent des informations sur la prévention des abus sexuels sur enfants, ainsi que des conseils pour reconnaître, soigner et prévenir ces violences

- Les victimes pourront désormais bénéficier d'un accompagnement psychologique intégralement pris en charge.

- Deux visites de dépistage et de prévention seront développées au primaire et au collège sur tout le territoire.

- Avec le Garde des Sceaux, nous sommes également aux côtés des parlementaires pour défendre une évolution nécessaire de la loi pénale pour mieux punir les auteurs et qu'il ne soit plus possible d'entendre qu'un enfant consent à une relation sexuelle avec un adulte.

La dénonciation des violences sexuelles est un enjeu crucial. En France, la législation actuelle articule l'exercice du secret de la confession et l'obligation de signalement des violences commises à l'égard des enfants. La commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église a rendu public son rapport, estimant le nombre de victimes de violences sexuelles de la part d'un prêtre, d'un diacre ou d'un religieux à 216 000 personnes. Par ailleurs, la CIIVISE (Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants) a publié un rapport indiquant que 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, et que 5,4 millions de femmes et d'hommes adultes en ont été victimes dans leur enfance. Au Québec, une vague de dénonciation d'agressions à caractère sexuel a émergé, visant à briser le silence des personnes victimes et à prôner un changement profond des mentalités. Des associations d'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles existent sur l'ensemble du territoire français, soutenues par l'État, et peuvent conseiller et accompagner les témoins, proches ou victimes de ces violences. Enfin, la dénonciation des violences sexuelles sur les très jeunes enfants est un enjeu majeur de santé publique, nécessitant une prise en charge adéquate pour prévenir les conséquences graves sur leur santé physique et mentale.

Il s'agit de réelles avancées mais vous le savez, peut-être même mieux que moi, vous qui combattez depuis de nombreuses années : changer la société, changer le regard de la société sur les violences sexuelles faites aux enfants,

rendre définitivement archaïque le berceau des dominations tel que Dorotheé Dussy l'a magistralement décrit est un vaste projet, une démarche ambitieuse qui doit porter sur toutes les actions nécessaires relevant du champ de la prévention et de la prise en charge des victimes et des auteurs, démarche à la hauteur du silence qui a prévalu pendant des décennies.

La réparation de ce désordre social ou de ce mal, en l'occurrence les violences sexuelles, est un enjeu complexe et crucial. Il s'agit de reconnaître les préjudices subis par les victimes, de leur apporter un soutien adéquat, et de mettre en place des mesures pour prévenir de tels actes à l'avenir. La réparation peut prendre différentes formes, telles que l'indemnisation des victimes, l'accès à des services de soutien et de soins, la mise en place de mesures de prévention et de sensibilisation, ainsi que des actions visant à poursuivre les auteurs de ces violences. Il est essentiel de mettre en place des politiques et des dispositifs adaptés pour répondre à ces enjeux, tout en favorisant une prise de conscience collective et une mobilisation pour lutter contre les violences sexuelles.

Parmi les moyens utilisés par les locuteurs pour persuader les destinataires de s'impliquer dans l'action collective de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants comprennent :

Sensibilisation et libération de la parole : Encourager la libération de la parole des enfants victimes de violences sexuelles, comme le souligne la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants (CIIVISE) en France

Éducation et détection : Mettre en place des programmes de sensibilisation et de détection des violences sexuelles faites aux enfants, afin d'informer le public sur la prévalence de ce fléau et sur les signes de détection

Prévention en ligne : Mettre en place des mesures de prévention des abus sexuels sur enfants en ligne, comme le souligne le Conseil de l'Union européenne

Renforcement des lois et politiques : Adopter des lois et politiques renforçant la protection des enfants contre les violences sexuelles, ainsi que des mesures de prévention et de répression

En combinant ces mesures, il est possible de créer une culture de la prévention et de la protection qui place les droits et le bien-être des enfants au centre des préoccupations

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité confier à Nathalie Mathieu et Edouard Durand une commission nationale indépendante sur toutes les violences sexuelles subies pendant l'enfance pour mener ces travaux.

Je les remercie d'avoir accepté cette lourde tâche et je leur exprime à nouveau toute ma confiance. Je remercie également tous les membres qui œuvreront au service de cette mission, je ne doute ni de vos grandes qualités pour mener ces travaux, ni de votre envie d'être au rendez-vous.

Je sais également que vous serez à l'écoute de mon souhait que les travaux de la Commission s'appuient prioritairement sur l'écoute des victimes.

« Qui d'autre que les victimes peuvent dire ce qu'ont été ces violences sexuelles ? »

Alors que la loi du silence a prévalu pendant des décennies, le changement doit s'appuyer sur la parole, il est indispensable de partir de la parole des victimes.

C'est pourquoi à court terme, je vous demande que vos premiers travaux se déroulent sur le terrain, auprès des victimes, de celles qui ne se sont pas encore exprimées et elles sont nombreuses.

Mais bien évidemment écouter ne suffit pas et il s'agira très vite, d'organiser un accompagnement et une orientation adaptés pour ceux qui sont concernés.

En vous appuyant sur ces témoignages, je souhaite qu'aucun sujet ne soit laissé de côté, qu'aucun tabou ne subsiste. Je vous demande notamment de réfléchir :

- A mieux faire connaître l'ampleur du phénomène et ses ressorts notamment par des messages clés ;

- D'analyser et évaluer les mécanismes à l'œuvre, leur évolution dans le temps (silence des victimes, insuffisance de prise en compte de la parole révélée à un tiers etc.) mais également les réponses actuellement apportées (repérage, prise en compte de la parole révélée, réponses judiciaires, accompagnement des victimes et des agresseurs, démarches de prévention et sensibilisation).

- De proposer une réponse aux victimes dans la durée quelle que soit leur situation et la réponse judiciaire ;

- De recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les violences sexuelles sur mineurs, leurs ressorts et leurs conséquences, notamment traumatiques sur la santé des victimes. Vous identifierez à ce titre des travaux de recherches complémentaires à lancer en priorité pour améliorer l'état des savoirs et de l'action publique ;

- De formuler des recommandations pour améliorer les réponses des

différentes institutions, nationales et territoriales et la coordination entre tous les acteurs, pour contribuer à la prévention, mieux protéger et accompagner les victimes, éviter le passage à l'acte mais également mieux sanctionner les agresseurs et les prendre en charge.

Je vous demande que l'ensemble de vos travaux veille à prendre en compte les plus vulnérables des vulnérables, les enfants en situation de handicap particulièrement quand ils sont en institution.

Il est également primordial d'analyser spécifiquement les mécanismes à l'œuvre chez les auteurs de ces violences avec un regard particulier sur les auteurs mineurs. Eviter le passage à l'acte, c'est protéger nos enfants.

Pour mener à bien cette mission, vous pourrez utilement vous inspirer des pratiques étrangères en ce domaine.

Vous accorderez une attention toute particulière aux priorités que représentent la prévention, l'information de la population et la formation des professionnels.

Pour mener à bien cette mission, vous bénéficierez de moyens à la hauteur des enjeux. Vous pourrez vous appuyer sur les administrations des ministères concernés, en particulier ceux en charge de la justice, de l'intérieur, des solidarités et de la santé, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture.

Je souhaite voir aboutir vos travaux par la remise d'un rapport formulant des recommandations d'ici deux ans. Des conclusions intermédiaires sont attendues au premier trimestre 2022.

Votre mission est fondamentale et doit faire date pour un véritable changement de société, je sais pouvoir compter sur vous et vous pourrez compter sur mon soutien

et celui de l'ensemble du gouvernement.

Discours Numéro 02



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENFANCE

Liberté

Égalité

Fraternité

Discours de Charlotte Caubel pour l'ouverture du colloque « L'enfant face aux violences dans le sport »

Publié le 13/02/2023

Discours prononcé à l'occasion d'un colloque sur les violences faites aux enfants dans le sport, en compagnie d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce colloque a réuni près de 300 personnes, professionnels du monde sportif et de la protection de l'enfance, éducateurs, médecins, sportifs, témoins, pour mieux prévenir et lutter contre tous les phénomènes de violence envers l'enfant dans le sport, sur les terrains, dans les clubs.

Seul le prononcé fait foi

Madame la ministre, chère Amélie,

Madame la présidente du Comité national des violences intrafamiliales,

Mesdames et Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Merci Madame la Présidente pour ces mots qui ouvrent un colloque que je suis heureuse d'accueillir dans ces lieux qui abritent notamment mon ministère mais aussi la défenseure des droits et de nombreux services de la Première ministre.

Le président de la République a fait de la protection de l'enfant - la protection de tous les enfants – une priorité du quinquennat. La 1ère ministre, à l'occasion du comité interministériel de l'enfance du 21 novembre dernier a fixé

comme 1er objectif à l'ensemble de son gouvernement la lutte contre les violences faites aux enfants.

Il faut dire que la réalité de ce que vivent au quotidien de trop nombreux enfants est indigne d'un pays comme le nôtre.

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faite aux enfants évalue à au moins 160 000 mineurs victimes chaque année de violences sexuelles.

1 enfant meurt de violences dans sa famille tous les 5 jours.

8 familles sur 10 reconnaissent exercer occasionnellement au moins des violences éducatives ordinaires.

On pourrait évoquer les violences numériques, le harcèlement scolaire.

Le monde du sport n'est pas épargné, nous le savons. Une étude réalisée dans 6 pays de l'union européenne a conclu que 3 enfants sur 4 pratiquants un sport seraient victimes de violences.

Chère Amélie : il était donc crucial pour toi comme pour moi que nous puissions aujourd'hui nous réunir, écouter, apprendre, et, surtout, envisager comment mieux prévenir et lutter contre tous les phénomènes de violence envers l'enfant dans le sport, sur les terrains, dans les clubs.

Nous en sommes tous convaincus : l'activité sportive et physique est intimement liée au développement de l'enfant, et en premier lieu à son apprentissage psychomoteur. Elle favorise la prise de conscience de son corps et la perception de celui-ci dans l'espace. Le sport permet, aussi, sur le plan psychologique, à chaque enfant de gagner en confiance, en autonomie, en persévérance, en somme de grandir. Enfin, et notamment dans le cadre d'une

activité pratiquée en club, l'activité sportive participe de la socialisation des enfants et des adolescents, de l'apprentissage des normes et du respect de l'autre, préparant ainsi les citoyennes et citoyens de demain.

Facteur de réussite scolaire, vecteur de cohésion sociale, le sport pour nos enfants doit aussi, évidemment et assurément, garantir santé et bien-être. Rappelons-nous-en 2016 cette étude alarmante de la Fédération française de cardiologie qui soulignait :

- La perte, en 40 ans, pour nos collégiens de 25% de leur capacité physique – concrètement en 1971, il fallait 3 minutes à un enfant pour courir 800 mètres ; en 2013, c'était 4 minutes ! ;
- L'augmentation du surpoids et de l'obésité, avec une surreprésentation des filles et des enfants issus des milieux défavorisés.

Cette étude date de 2016... et l'on sait combien depuis, la COVID et les confinements ont lourdement pesé sur la santé physique et mentale des enfants.

Oui, la pratique sportive est essentielle, oui, elle est vitale pour nos enfants : c'est précisément pour cette raison que nous ne pouvons tolérer la moindre violence à l'égard de celles et ceux qui, parce qu'ils sont encore des sujets en construction, sont des proies faciles pour les prédateurs en tous genres !

De la brimade, physique ou morale, à l'insulte, au harcèlement, à l'agression, au viol... exercées par un pair ou par un adulte ... les violences dont sont victimes certains enfants ont plusieurs visages et nous allons aujourd'hui écouter des témoignages dont je salue le courage. Nous allons aussi entendre des spécialistes qualifier précisément les traumatismes engendrés par ces violences. Mais je voudrais déjà que l'on essaie de se figurer :

- Le poids pour un enfant, pour un adolescent, d'attentes parfois démesurées, qu'elles soient celles des parents ou de l'entraîneur, de l'équipe.
- Le poison lent et insidieux de l'emprise qui mine la confiance en soi.
- La déflagration que provoque pour un enfant le viol de son intimité par une personne en qui il a confiance, en qui il voit parfois un modèle à suivre, une figure substitutive de ses parents. Je songe, en particulier, aux enfants en situation de handicap, plus vulnérables encore, dont on sait qu'ils sont les premières victimes de violence ... et pour lesquels pourtant la pratique sportive est l'alliée d'une valorisation de soi et d'une inclusion toujours plus grande.

Essayons enfin de nous représenter le choc et le sentiment de culpabilité pour des parents qui ont en quelque sorte, malgré eux et en toute confiance, « livré » leur enfant à son agresseur.

Il n'y a néanmoins pas de fatalité à ces violences et je suis plus que jamais convaincue qu'elles reculeront :

- D'abord, parce que nous sommes nombreux aujourd'hui, ce qui est le signe de notre mobilisation collective ;
- Ensuite, parce que nous sommes issus d'horizons divers (puissance publique, partenaires des ministères tels le CNOSF, associations et collectivités territoriales, autorités indépendantes, en l'occurrence le Défenseur des enfants, cher Éric Delemar, les professionnels de la santé et bien sûr actrices et acteurs « sportifs » de terrain ...), ce qui marque notre détermination commune ; Parce que

comme beaucoup d'autres éducateurs, les entraîneurs et professionnels du sport ont un engagement exceptionnel au service des enfants et des jeunes.

- Enfin, parce que nous avons déjà progressé sur les volets de la prévention et du repérage comme sur celui de l'accompagnement des victimes.

La ministre, chère Amélie, détaillera dans quelques instants quelques-unes des avancées les plus significatives que son ministère porte résolument.

Pour ma part, je vous confirme que naîtra cette année, dans le sillage de la préconisation 3 de la CIVIISE que préside Edouard Durand, que je salue, **une cellule interministérielle de soutien et de conseil pour les professionnels destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants** : pour que personne ne reste isolé, pour que chacun se sente soutenu, lorsque l'on est confronté à l'horreur de révélations, et que l'on ne sait comment faire. Car je le redis et je mesure le poids de cette responsabilité : nous avons besoin de chaque éducatrice et éducateur sportif pour repérer les violences commises, y compris celles qui sont perpétrées en dehors du cadre sportif. Cette cellule sera aux côtés de l'ensemble des professionnels et donc aux côtés de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour encourager, développer, rendre possible la pratique sportive des enfants et des adolescents de ce pays.

Le travail de cette cellule sera adossé à un vaste plan de formation interministériel et interprofessionnel déployé à partir du remarquable livret de formation et du court-métrage, « Mélissa et les autres », conçus par la CIVIISE.

L'ensemble des ministères, dont le vôtre, chère Amélie, sont en train d'y travailler, j'aurai l'occasion de le présenter plus en détails d'ici le mois de juin.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de remercier :

L'ensemble des personnes qui ont contribué à l'organisation de ce colloque, la CNVIF bien sûr mais aussi, chère Amélie, votre cabinet qui a travaillé de concert avec le mien pour rendre cet événement possible ;

- L'ensemble des intervenants ;
- Et, puis vous qui êtes présents parce que vous êtes la promesse que les violences infligées à certains enfants cesseront.

C'est avec Gymnaste, le « coach » de Gargantua et ses pratiques à rebours de la violence de ses précédents précepteurs que le jeune héros de Rabelais s'est réapproprié son corps et a gagné son autonomie intellectuelle et affective. En cela,

Rabelais, déjà, illustre le pouvoir curatif et restaurateur du sport. Aujourd'hui encore, nos clubs sont peuplés de Gymnaste.

Formons le vœu que tous les enfants deviennent des petits sportifs gargantuesques c'est-à-dire bien dans leur corps sain, avec un esprit sain, entourés de cette si belle solidarité d'équipe qui anime au quotidien le sport français !

